

Majesté qu'il est grièvement blessé dans toute la conduite & dans tous les discours de votre Chancelier, & du petit nombre de ses adhérens, qui ne le font que par un vil & coupable intérêt personnel.

C'est pour l'honneur que nous réclamons avec confiance, & que nous attendons de votre magnanimité Royale l'abolition de tout ce qui a été fait contre vos Juges du Parlement de *Paris*, sauf en tout votre autorité & la gloire de la Couronne, que votre Noblesse maintiendra toujours envers & contre tous sans exception, même s'il le faut aux dépens de tous nos biens & de tout notre sang.

Paradoxe, grande leçon faite au Roi !

Enfin, depuis la destruction du Parlement de *Paris*, on voit une foule d'Ecrits anonymes répandus dans le Royaume, qui tous ont pour objet le rappel des Membres de cette Compagnie dissoute. Mais rien n'a l'apparence de cet événement futur. Tout l'annonce, puisque tous les mouvemens des Parlementaires, & leur travail gêné à fouiller dans les Archives de l'antiquité pour y trouver de quoi former à leur goût leurs Remontrances assiduës, n'ont rien d'assez fort ni de concluant pour opérer du changement dans la résolution du Roi, prise en vûe du bien de sa Couronne & en même-tems de celui de ses Sujets. " Un Monarque (dit fort
" bien à cette occasion un homme d'Etat) tient
" en sa main la législation : il diminuë dans
" l'ancienne, il y réforme ou il y ajoûte ce que
" dans son haut Conseil il croit devoir tendre
" à l'avantage de ses Etats : Ses Edits, ses Ordonnances, toujours respectables pour n'avoir
" jamais été rendûes au hazard & par surprise,
" ne peuvent trouver de l'opposition que chez
" des gens livrés à la passion, ou plutôt dominés par l'ambition & l'intérêt personnel.

Voit-on